

Hautes-Alpes : un éleveur de Ceillac reconnu coupable après l'attaque de ses patous sur quatre randonneurs



18 Octobre 2021

JUSTICE / Il est condamné à 2.500 euros d'amende dont 1.000 euros avec sursis ainsi que 300 euros de réparation à l'une des parties civiles

- Hautes-Alpes -

Un éleveur de Ceillac reconnu coupable après l'attaque de ses patous sur quatre randonneurs. C'était un délibéré attendu par le monde agricole ce lundi alors qu'une mobilisation d'envergure contre la prédation lupine a été organisée vendredi dernier devant la préfecture des Hautes-Alpes. Par conséquent, une forte mobilisation des forces de l'ordre était constatée ce lundi devant le tribunal de Gap mais aucun éleveur n'était présent, y compris celui qui était mis en cause. Poursuivi pour « blessures

involontaires », il a été reconnu coupable et a été condamné à 2.500 euros d'amende dont 1.000 euros avec sursis et 300 euros de réparation pour l'une des parties civiles. De plus, deux de ses chiens ont été confisqués. Pour Florian Pellegrin, Président des Jeunes Agriculteurs de la Région PACA, cette condamnation est inadmissible, il craint la jurisprudence dans ce dossier :

On est conscient qu'il y a des problèmes avec des patous, mais on ne les a jamais souhaités. C'est une conséquence du loup », F. Pellegrin

Le syndicat agricole ne « *s'interdit pas* » de se mobiliser dans les jours qui viennent.

Lors du délibéré, le juge Benjamin Banizette a tenu à préciser qu'il s'agissait du procès d'un éleveur à qui on reproche de ne pas avoir su contrôler ses patous et non d'un conflit politique autour du loup. Pour rappel, le Procureur de Gap Florent Crouhy avait requis le 20 septembre dernier deux mois de prison avec sursis et 1.150 euros d'amende.